L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN 30 AOUT 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 30 AOUT

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Foreman, Marks & Co., au No 16 de la rue de l'hôtel de ville — lingerie, articles de fantaisie et "notions".

Par Stern Bros., au No 16 de la rue de Chartres — Bonnets, sonliers et bredequins : congres communs, chapeaux.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Telles pour lesquelles cette condition n'aurait pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

La Fusion.

Après deux journées de travaux assidus, les comités de conférence du parti démocrate-réformiste et celui du parti libéral sont parvenus à se mettre d'accord sur la formation d'une liste de fusion. On trouvera plus loin les communications échangées entre les comités; elles exposent toutes les négociations qui ont abouti à la fusion.

Les conventions arrêtées peuvent se résumer ainsi :

Les démocrates-réformistes ont retiré leur liste d'électeurs présidentiels qui est remplacé tout entière par une liste de libéraux. Comme il s'agit de voter, en définitive, pour Greeley et Brown, les noms des électeurs ne constituent qu'une considération secondaire.

Les six candidatures d'Etat sont partagées également. Les démocrates réformistes conservent : McEnery pour gouverneur, H. N. Ogden pour avocat général et R. M. Lusher pour l'éducation publique. Ce sont, à notre sens, les trois postes les plus importants au point de vue de réforme. Les libéraux ont les trois autres places : M. D. B. Penn pour lieutenant-gouverneur, M. Sam. Armstead, de Caddo, pour secrétaire d'Etat, et M. Jas. Graham pour auditeur.

La nomination pour le Congrès, pour l'Etat en général, a été abandonnée aux libéraux, qui ont choisi M. George A. Sheridan.

Les six autres candidatures pour le Congrès sont également partagées par suite de l'acceptation par les libéraux du colonel Zacharie pour le premier district.

Les candidats sont : 1er district, colonel Zacharie, démocrate ; 2e district, Randall L. Gibson, démocrate ; 3e district, Wm. Mouton, libéral ; 4e district, E. C. Davidson et Alex. Bearman, libéraux, et 5e district Geo. W. McCranie, démocrate.

La liste, ainsi formée par les comités de conférence, a été ratifiée par le comité central démocratique et par le comité central de la réforme ; elle est ainsi définitive.

Il ne reste donc en présence que deux listes de candidatures : la liste du parti radical, élite de la Douane, et la liste de fusion des démocrates-réformistes et des libéraux.

Un grand nombre de démocrates ont accueilli avec mécontentement la liste de fusion et des discussions assez vives ont eu lieu dans les groupes réunis dans les rues au moment où la nouvelle a circulé. Cependant, l'effervescence s'est peu à peu calmée, quand on a réfléchi que les membres du comité central démocratique n'avaient fait rien autre chose que tâcher de mûrement examiné la situation. Nul ne peut douter que les membres de ce comité n'aient été mus par les motifs les plus patriotiques.

M. Jonas à qui l'on avait télégraphié, a répondu : "Pour l'amour de Dieu, n'hésitez pas à sacrifier mon nom pour sauver l'Etat et conserver la tête de la liste." Cette patriotique réponse a donné lieu à l'adoption par le Comité central démocratique de résolutions chaleureuses de remerciement à l'adresse de M. Jonas.

L'acceptation par les libéraux du nom de M. Zacharie pour le Premier District Congressionnel, acceptation connue dans la soirée, a contribué à apaiser le mécontentement.

Nous nous contentons d'exposer les faits pour aujourd'hui, nous réservant d'examiner, avec la réflexion que comporte la gravité des circonstances, la situation politique sous les nouveaux aspects qu'elle a pris depuis la fusion.

L'ARMÉE FRANÇAISE.
LA NOUVELLE LOI.

Nous publierons dans notre numéro de dimanche prochain le texte complet de la nouvelle loi sur l'armée française.

REVUE COMMERCIALE ANNUELLE.

Au lieu de publier notre revue commerciale le dimanche, 1er septembre, comme nous l'avions annoncé, nous la publierons

DEMAIN SAMEDI, 31 AOUT,

pensant que ce changement sera plus convenable pour nos patrons. Nous prions en conséquence les personnes qui désireraient un certain nombre d'exemplaires du numéro contenant la revue commerciale annuelle, de nous adresser leurs ordres vendredi au plus tard.

Nous serons obligés à ceux de nos amis et patrons qui désirent faire insérer leurs annonces dans le numéro de l'*Abeille* de samedi, de vouloir bien nous les adresser le plus tôt possible.

COLLÈGE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. —Cet excellent Collège, dirigé si habilement par les Révérends Pères Jésuites, sera ouvert de nouveau le lundi, 2 septembre. Les cours classiques ordinaires seront accompagnés d'un cours spécial de commerce.

INSTITUTION DUREL.—La réouverture de cette Institution si estimée aura lieu lundi 2 septembre. Nous sommes priés d'annoncer que le local actuel, situé rue Bourbonne 91, sera changé aussitôt que possible.

☞ Les STOMACH BITTERS se composent de racines, d'écorces et d'herbes dont les propriétés médicinales ont été depuis longtemps reconnues. Ces matériaux habilement combinés donnent un produit extrêmement salutaire. Nous les recommandons aux familles.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à pointe de chainette. Elle se vend au No. 105, de la rue du Canal.

LOTERIE.—Le tirage à billet simple de la Loterie de l'Etat de la Louisiane aura lieu demain, samedi, 31 août 1872, à 11 heures du matin, dans la salle au-dessus des bureaux de la Compagnie. Le prix capital est de $ 40,000, avec 20,000 numéros seulement, au prix de $20 le billet. Le public est invité à assister au tirage. Nous trouvons donc tout à la fois grande chance et grande garantie dans cette combinaison, et ce double avantage, assurément, ne saurait manquer de faire le succès de la Loterie de la Louisiane. Dominés par l'habitude, beaucoup d'amateurs du jeu de loterie ont résisté longtemps à prendre d'autres billets que ceux de la Loterie de la Havane ; mais à présent, ils n'ont plus de préférence ; ils sabotent aussi volontiers une chance à l'une qu'à l'autre institution, et la justice nous oblige à dire qu'ils sont également favorisés de la fortune des deux côtés. Quant au paiement des billets gagnants, la Loterie de l'Etat de la Louisiane donne une satisfaction prompte et complète.

☞ On ne peut changer à octeter une machine à coudre, sans faire un exemple admirable de la machine "Domestic," 105 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

[illegible] Bottling. Grâce à de prompts secours, on n'est heureusement [illegible] sauver du feu.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* a un article sur les fluctuations de l'or : Il prend à partie M. Charles T. Howard, et il publie une longue communication tendant à établir que M. James Graham a été acquitté en moins d'une grande faiblesse.

Le *Times* se félicite d'avance de la fusion qu'il considère comme accomplie et il demande l'oubli du passé et l'union de toutes les forces contre l'ennemi commun. Malheureusement, le *Times* gâte toutes ses recommandations en entreprenant le panégyrique du général Sheridan, le collecteur à cent mille piastres. Le silence valait mieux.

Le *Républicain* a un article de doctrine sur les objets du gouvernement, dans lequel il oppose les théories de Hamilton à celles de Jefferson. Le même journal a un autre article sur le commerce de la Louisiane.

Hier, le *National Republican* s'étendait sur les hauts faits du sénateur Kellogg pour la protection de notre industrie sucrière, aujourd'hui il nous raconte que le sénateur a fait pour le riz. Si M. Kellogg fait si bien nos affaires au Sénat, il vaut mieux l'y laisser que de le nommer gouverneur.

Le *National Republican* paraît content de la liste de fusion parce que, dit-il, il sera facile aux républicains de la battre. Qui vivra verra.

BITTER DE NEWFOUNDLAND.—Le Newfoundland Bitter est un apéritif très agréable, très tonique, très énergique. Or, tout le monde sait que sous le nom d'apéritifs on désigne les substances qui sont propre à stimuler l'appétit, à l'ouvrir, comme on dit vulgairement. Certaines préparations sont malheureusement entrées dans les habitudes à titre d'apéritifs. Telle est l'absinthe, qui constitue, d'après les travaux des plus savants hygiénistes, une des sources les plus graves et les plus communes de l'alcoolisme, cette affreuse maladie qui ravage les plus belles organisations et éteint les plus vives intelligences, à cause des huiles éthéritielles que contient cette liqueur et de son emploi dans l'état de vacuité de l'estomac qui ajoute encore à ses dangers. Ne prodiguons jamais de pareils désastres, le Newfoundland Bitter est, au contraire, doué d'une efficacité extraordinaire pour combattre les dyspepsies, les gastralgies, les *fièvres*, l'inertie et les crampes de l'estomac, affections qui font le désespoir et le tourment de tant de malades, particulièrement dans les pays chauds. Ce Bitter sépare, [illegible] balanceur du mouvement nutritif, augmentent les désirs des aliments, soutient, active et [illegible] digestif et pourvoit ainsi aux besoins de la réparation organique.

Les témoignages les plus flatteurs exprimant la reconnaissance des malades pour les vertus du Newfoundland Bitter arrivent tous les jours.

Une jeune dame souffrait [illegible] d'une gastralgie cérébrale, [illegible] arrivait à ne plus dormir ; les [illegible] les plus légers la jetaient dans [illegible] elle était [illegible] Son mari, [illegible] Newfoundland Bitter. [illegible] Le Newfoundland Bitter [illegible] ceux qui souffrent de l'estomac, du foie ou des intestins [illegible] et elle a retrouvé la santé [illegible] par les maladies chroniques de longue mort, en purgeant le climat si débilitant des contrées, certains qu'on sera rapidement édifié sur l'efficacité tonique stimulante et réparatrice du Newfoundland Bitter.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

M. W. P. Blanchard, préposé à l'enregistrement des votants de l'Etat et surintendant de l'Enregistrement de la paroisse d'Orléans, vient de donner avis que conformément à la 30ème section de l'acte No 49, approuvé le 16 mars 1870, les bureaux des surintendants-assistants de l'enregistrement des différents wards de la ville de la Nouvelle-Orléans seront ouverts à partir du lundi, 2 septembre 1872, pour la révision et la rectification des listes des votants enregistrés de la paroisse d'Orléans, et resteront ouverts jusqu'au samedi, 26 octobre 1872 — les dimanches et les jours de fête exceptés.

En même temps le juge Wood, de la Cour de Circuit des Etats-Unis, par arrêté du 28 courant, a nommé les inspecteurs de scrutin dont voici les noms :

Orléans.

Wards Républicains.	Démocrates ou Libéraux
1 Wm Cerr.	Thomas H. Shields, Lib
2 Wm P Davies.	P. B Leeds, Dem.
3 C. W. P. Liddell.	J. Van Zandt, Lib.
4 George Joyce,	T. W. Collens, Jr., Dem.
5 L. D. Larrieu,	Wm M Isaac, Dém.
6 King Stace,	C. C. Cain, Lib.
7 G. W. Ferguson,	M. A. Cologne, Dém.
8 Theo. Leon,	Edw Carley, Dém.
9 F. Toebelman,	J. M. Kinsella, Lib.
10 J. F. Brennan,	W. A. Wells, Dém.
11 T. F. McGuire,	Thos. Cramer, Lib.
12 Wm Verner,	J. C. Guibbets, Dém.
13 J. S. E. Laiche,	Chas. W. Lockwood, Lib.
14 N. D. Rosh,	Chas. Press, Dém.
15 W. F. Loss.	Wm Narazin, Dém.

Recorders.

Chas. Gecks,	J. J. Claverie, Dém.

Assomptions

Rich'd. P. Talbot,	J. J. Echeverria, Lib.

Baton-Rouge.

Bernard Vienna	Rich'd N. Day, Dém.

Rosalie.

Rich'd W. Turner,	Wm M. Scanland, Dém

Gray.

Sam'l B. Sackfield,	W. R. Rutland, Lib.

St-Jacques.

Geo. E. Bates,	R. C. Woods, Lib.

St-Charles.

G. J. Flagg,	Hiram L. Young, Lib.

Ouachita.

M. M. Grady,	John R. Garrettson, Dém

CLUB D'ORLÉANS. — Les délégués des diverses sections du Club d'Orléans, se sont réunis, hier soir, en séance, sous la présidence de M. Sylvain Vergès, président ; M. Jean Cougot remplissant les fonctions de secrétaire.

L'assemblée a adopté avec enthousiasme les résolutions suivantes :

Attendu que le Club d'Orléans a en la plus entière confiance dans des Comités de Conférence, de faciliter l'union et l'harmonie des partis, nous félicitons les Comités des résultats de leurs travaux.

Résolu que le Club d'Orléans ratifie et endosse très cordialement le ticket de fusion proposé, et s'engage à le soutenir.

Résolu que le Club Indépendant d'Orléans se déclare maintenant Club Démocratique-Réformiste.

Le Club d'Orléans est ainsi le premier club qui ait ratifié le nouveau ticket de fusion.

BROOM RANGERS.—Il y aura une assemblée de ce Club, ce soir, à la Rotonde de l'Hôtel St-Louis.

Dans la soirée d'hier, quelques hommes d'individus ont parcouru la ville, aux cris de : hurrah pour McEnery et Penn ! Elles sont [illegible] vives chaleureux en l'honneur du nouveau ticket de fusion.

L'officier Babylon, de la police suburbaine à cheval, a trouvé mercredi, gisant dans la rue St. Philippe, près Dorgenois, un homme échiné Louis Walker, étant sur le sol entièrement privé de sentiment. Le policeman a fait transporter Walker à l'Hôpital des Pauvres [illegible] service a [illegible] reçu une blessure à la tête. Il a été impossible d'obtenir le moindre renseignement dans le voisinage ; et [illegible] ayant pas recouvré ses sens, [illegible] pu avoir de lui aucun renseignement.

Un individu du nom de B. McLaughlin, étant en état d'ivresse, est tombé sous les roues de char No 81, de la ligne Canal et Claiborne, dans la rue du Canal, entre Bienville et Bienville. Il a eu les deux cuisses fracturées. On a transporté le blessé, et il a été [illegible] à l'Hôpital de Charité.

Le cocher du char, Philip Jager, a été mis en état d'arrestation.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES Comités de Conférence,

22 AOUT 1872.

Conformément à une communication reçue du Comité Central d'Etat du parti Libéral, le parti Démocrate et le parti de la Réforme ont nommé, respectivement, un comité de sept membres, dont voici la composition :

Comité démocratique — A. L. Tucker, chairman ; J. E. Austin, Gén. Francis Nicholls, Arch'd Mitchell, A. W. Walker, Dr. Columbus Reid, Alf. Roman.

Comité de la réforme—D. W. Brickell, B. E. Foreman, J. D. Hill, J. G. Fleming, J. Shakespeare, Wm. Freret, Wm. C. Raymond.

Comité libéral—F. H. Hatch, chairman ; T. Bynum, A. H. May, L. F. Generes, E. A. Burke, Allen Thomas, J. H. Beresbide.

La lettre suivante fut alors adressée au comité de conférence du parti libéral :

Nouvelle-Orléans, 22 août 1872.

A l'honorable F. H. Hatch, président du comité de conférence du parti libéral :

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous informer que le comité nommé par le parti démocratique pour conférer avec vous sur la question posée dans les résolutions du Comité Central du parti Libéral communiquées au Comité Central d'Etat du parti démocrate, le 20 août, est prêt à se réunir en séance avec votre comité, et se tient à votre disposition.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

A. L. TUCKER, Président.

Nouvelle-Orléans, 22 août 1872.

A l'honorable A. L. Tucker, président du comité démocrate de conférence :

Monsieur — Accusant réception de votre honorable communication en date de ce jour, je vous informe que le comité de conférence du parti libéral a été convoqué à l'Hôtel St-Louis à midi 30 minutes.

A midi 30 minutes, le comité de conférence du parti libéral a envoyé la communication suivante :

Nile Orléans, 27 août 1872.

A l'Honorable F. H. Hatch, président du Comité de Conférence du parti libéral.

Monsieur — Accusant réception de votre honorable communication en date de ce jour, je vous informe que votre comité est organisé et prêt à remplir son mandat.

Conformément à la résolution du Comité Central d'Etat du parti libéral constituant ce comité, nous vous proposons de former un ticket électoral et un siège congressionnel de fusion, sur les bases d'une égale répartition de tous les emplois sur les deux tickets.

Nous vous proposons respectueusement que toutes les communications soient faites par écrit, par les secrétaires des comités respectifs.

Très respectueusement,
F. H. HATCH, président.

A cette communication, a été faite la réponse suivante :

Quartier général des comités de conférences du parti démocrate et du parti de la réforme.

Nile-Orléans, 27 août 1872.

A l'Hon. F. H. Hatch, président du comité de conférence du parti libéral.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication en date de ce jour, midi vingt minutes, et je suis chargé par le comité de conférence du parti démocrate de vous répondre que votre communication n'est pas suffisamment explicite, et de vous demander quel est le mode que vous suggérériez pour la fusion proposée.

A. L. TUCKER, Président.

A quatre heures vingt minutes, fut reçue la réponse suivante à cette reçue :

Nile-Orléans, 27 août 1872.

Au Col. A. L. Tucker. Président du Comité de Conférence du parti Démocrate.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication qui nous est parvenue, aujourd'hui, à 1h30 de l'après-midi, demandant à notre comité de suggérer un mode de fusion et une base d'égalité. En réponse, j'ai l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes :

1. Le choix du candidat à la place de gouverneur sera décidé par le sort.

2. Le parti perdant, le choix du candidat à la place de gouverneur choisira et nommera les candidats aux fonctions de lieutenant-gouverneur, auditeur, avocat-général, surintendant de l'Instruction publique et trois représentants au Congrès.

3. Le parti auquel le sort donnera le choix du gouverneur, nommera le secrétaire d'Etat, le représentant au Congrès pour l'Etat et deux représentants au Congrès.

4. Le choix du représentant au Congrès pour un terme court dans le Quatrième District sera donné au parti privé par le choix du candidat de ce même District ayant le terme long.

5. Les huit candidats électeurs seront également divisés. Le choix du premier électeur sera décidé par le sort, et les autres électeurs seront choisis alternativement par chaque comité.

Je suis, monsieur, votre dévoué serviteur.

F. H. HATCH,
Président du Comité de Conférence.

A la communication ci-dessus, le comité de conférence du parti démocrate a fait la réponse suivante :

Nouvelle-Orléans, 27 août 1872.

A l'Honorable F. H. Hatch, président du Comité de Conférence du parti libéral.

Monsieur — Le comité de conférence du parti démocrate a l'honneur de vous accuser réception de la communication que le parti libéral lui a adressée à quatre heures vingt minutes.

Il ne peut accepter les propositions contenues dans votre communication, attendu qu'il ne saurait consentir à hasarder au hasard les intérêts du peuple de la Louisiane.

Le parti démocrate veut faire fons des sacrifices raisonnables pour unir les éléments conservateurs de l'Etat ; mais il sont trop profondément convaincus des résultats pour abandonner tout contrôle sur ses affaires politiques à ceux qui ont appelé à soutenir de ses votes.

Je suis en outre chargé par le Comité de conférence du parti démocrate de soumettre à votre Comité les résolutions suivantes contenant des propositions qui, nous espérons, votre approbation :

1. Le choix des candidats aux places de gouverneur, avocat-général et surintendant de l'instruction publique sera décidé au sort.

2. Le choix des candidats aux places de lieutenant-gouverneur, auditeur, secrétaire d'Etat est laissé au parti libéral.

3. Le choix des candidats aux places de représentant au Congrès pour l'Etat, et représentant au Congrès pour le 1er, le 3me et le 4me districts est laissé au parti libéral.

4. Le choix de candidats aux places de représentant au Congrès, 2me et 5me district, est laissé au parti démocrate.

6. Tous les choix de candidats des deux côtés, seront soumis à l'approbation des comités de conférences des partis respectifs.

7. Il sera formé un comité de campagne, composé de huit membres—quatre démocrates et quatre libéraux—nommés par les présidents des comités respectifs ; le dit comité ayant mission de choisir deux proposés à l'enregistrement pour chacun des wards de la ville, et chacune des paroisses de l'Etat.

8. Il est bien entendu que le parti démocrate n'en tient à la plateforme de principes adoptée par le parti libéral, qu'en commun accord avec le parti de la réforme.

Je suis, avec respect,
votre obéissant serviteur.
Président du comité de conférence.

Le comité du parti libéral a en réponse informé le comité du parti démocrate qu'il donnerait une réponse aux propositions ci-dessus à neuf heures.

23 AOUT.

A midi, il n'avait pas été reçu de communication du parti libéral. Par suite de la démission de M. Arch. Mitchell qui, dans une communication, avait fait savoir que d'importantes affaires le portaient à demeurer en définitive, M. P. Malochée a été nommé à sa place.

(Le comité étant en séance, sur motion, un comité composé de MM. Brickell, Austin et Dr. Columbus Reid, a été nommé pour aller voir les délégués du Pierrons, afin de savoir de qui ce journal tenait des informations sur les séances des comités. Suivent des [illegible] sur ce sujet.)

Nouvelle-Orléans, 23 août 1872.

A Col. A. L. Tucker, président du comité démocrate de conférence.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication du 22 août, reçue à 5h. 30 P. M., et en réponse, j'ai l'honneur de vous faire que le comité sur lequel vous le faites m'a informé de la Louisiane à la résolution du sort ne paraît pas [illegible] à candidature d'un individu pour le siège de gouverneur ne peut consulter [illegible] dans l'Etat. Le comité [illegible] ne peut [illegible] franchement les [illegible] de la situation, [illegible] possible d'obtenir le moindre renseignement dans le voisinage ; et [illegible] ayant pas rencontré des [illegible] avoir de lui aucun [illegible]

Un individu du nom de B. McLaughlin, étant en état d'ivresse, est tombé sous les roues du char No 81, de la ligne Canal et Claiborne, dans la rue du Canal, entre Bienville et Bienville. Il a eu les deux cuisses fracturées. On a transporté le blessé, et il a été [illegible] à l'Hôpital de Charité.

Le cocher du char, Philip Jager, a été mis en état d'arrestation.

Nous vous transmettons un [illegible] de notre [illegible] pour [illegible] Président du Comité de Conférence du parti libéral, sur [illegible] communication par ce comité.

Je suis très respectueusement,
F. H. HATCH,
Président du Comité de Conférence du parti libéral.

Résolu : Que nous nommons, pour être adressés par le comité de conférence libéral, les noms suivants : John Ellingsworth, pour Avocat-général, H. C. Dillon, pour Surintendant de l'Instruction publique, F. M. Hughes ; pour le Congrès, second district, Randall Lee Gibson ; pour le Congrès, 5me district, Geo. W. McCrasie ; et nous prions le comité libéral de nous faire connaître, immédiatement un [illegible] devra [illegible] Nous désirons aussi nommer [illegible] pour [illegible] pour [illegible] comité pour être prêt à [illegible] par notre [illegible] adoptée par ici ; et nous renvoyons la décision dépendre sur les noms à adopter jusqu'à ce que les noms des personnes nommées aient été arrêtés.

[illegible] A. L. TUCKER,
Président du Com. de Conf. Démo.

Nouvelle-Orléans, 23 août 1872.

Au Général A. L. Tucker, président du Comité Démocrate de Conférence.

Monsieur — Accusant réception de votre communication de 5:30 P. M., de cette date, je vous informe que le comité de conférence du parti libéral a reçu votre communication qu'il a [illegible] et [illegible] votre communication [illegible] votre [illegible] votre [illegible] votre